

EM F7358
28/05/2009 L090077962.01

**IMS, Institut pour le Mouvement Sociétal**
**Association sans but lucratif**
**Siège social : 26/28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg**
**Grand-Duché de Luxembourg**
**R.C.S. Luxembourg : F 7358**
**(l'« Association »)**

# EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des membres de l'Association en date du 30 avril 2009, il a été décidé de refondre le titre XII des statuts de l'Association afin de permettre au conseil d'administration de nommer un comité de direction en vue de l'assister dans le cadre de ses missions et de lui déléguer certains pouvoirs.

En conséquence, le titre XII des statuts de l'Association a été modifié pour être dorénavant rédigé comme suit :

« ***Titre XII. Comité de direction***

***Art. 48.*** *Le conseil d'administration peut nommer un comité de direction composé de personnes n'ayant pas nécessairement la qualité de membres du conseil d'administration en vue de l'assister dans le cadre de ses missions et de lui déléguer certains pouvoirs.*

***Art. 49.*** *Le comité de direction se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige et selon les modalités prévues par le conseil d'administration.*

***Art. 50.*** *Le comité de direction pourra être chargé de la gestion journalière de l'Association dans la limite des pouvoirs qui lui seront conférés par le conseil d'administration, assurera le travail préparatoire nécessaire au bon déroulement des réunions du conseil d'administration et sera en charge du suivi des décisions prises par le conseil d'administration.*

***Art. 51.*** *Le conseil d'administration peut par ailleurs créer des comités ayant une mission spécifique ou s'adjoindre les services d'experts selon les besoins particuliers qu'il aura identifiés.* »

Signé à Luxembourg, le 28 Mai 2009.

Pour IMS, Institut pour le Mouvement Sociétal

Katia Scheidecker

29-05-2009